

N°2017-BCA-73

- Membres théoriques :
5
- Membres en exercice :
5
- Membres présents :
5
- Votants :
5

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**GRANDS PRINCIPES FONDATEURS
A LA REORGANISATION TERRITORIALE ET FONCTIONNELLE DU SDIS**

Le 04 octobre 2017, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 20 septembre 2017, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 5 membres présents, le bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1^{er} Vice-Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2^{ème} Vice-Présidente
- Monsieur Gérard JOUAN, 3^{ème} Vice-Président
- Monsieur Bastien CORITON, membre

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Conformément aux objectifs fixés par la feuille de route 2018-2020 du Président au Directeur départemental, le Service départemental d'incendie et de secours doit poursuivre sa modernisation en redéfinissant son organisation territoriale et fonctionnelle.

En effet, pour répondre aux enjeux multifactoriels de maîtrise financière, mutualisation, développement du volontariat et sécurisation juridique, le Sdis doit lancer un processus de réflexion lui permettant de répondre à la nécessité d'adaptabilité au regard des contraintes du contexte actuel.

Aussi, afin de pouvoir mener à bien ces travaux, nous souhaitons soumettre au Bureau du conseil d'administration des valeurs et principes qui guideront nos réflexions liées à cette réorganisation du service ; à savoir :

- partager des valeurs avec l'ensemble des personnels du Sdis,-
- redonner une dimension humaine au cœur du dispositif,
- assurer les principes d'équité et de performance,
- recentrer les activités des groupements / services sur leur cœur de métier,
- mutualiser les fonctions supports en interne en développant le « travailler ensemble » ; soit décloisonner les services pour créer de l'interdépendance,
- optimiser la répartition de la charge de travail,
- simplifier, donner de la lisibilité et de la cohérence,
- privilégier la sécurité et les équipements de base nécessaires pour travailler dans de bonnes conditions,
- faire du Sdis un établissement toujours plus ouvert sur l'extérieur.

De plus, avec votre assentiment, une large communication auprès de l'ensemble des personnels sera réalisée afin que chacun s'approprié et adhère à ces principes ; dont le partage par le plus grand nombre ne pourra que favoriser la réflexion et la mise en œuvre de cette réorganisation.

*
* *

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le président du conseil d'administration,


André GAUTIER